Questions au Feuilleton

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérique.)

M. Richard Grise (Secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé: Monsieur le Président, nous répondrons aujourd'hui aux question nos 365 et 374. [Texte]

LES TRAVAILLEURS DOMESTIQUES ÉTRANGERS

Question nº 365-M. Heap:

Depuis novembre 1981, selon les plus récentes statistiques disponibles, des travailleurs domestiques se sont-ils vu refuser le droit d'établissement au Canada dans le cadre du programme sur les domestiques étrangers et, dans l'affirmative, combien et, dans chaque cas, quels étaient (i) le pays de la dernière résidence permanente (ii) l'âge (iii) le nombre de personnes à charge (iv) le sexe (v) le motif de refoulement du requérant ou de la requérante, b) des travailleurs domestiques ont-ils sollicité le droit d'établissement dans le cadre du programme et été acceptés et, dans l'affirmative, combien?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Depuis la mise en oeuvre, en novembre 1981, du programme concernant les employés de maison étrangers, 14 199 travailleurs ont obtenu le statut de résident permanent au Canada. Très peu de requérants ne satisfont pas aux exigences établies. Par exemple, des 28 869 employés de maison étrangers qui sont entrés au Canada à titre de travailleurs temporaires de 1981 à la fin de 1987, seulement 635 n'ont pu obtenir le statut de résident permanent. Quant aux 14 000 autres requérants environ, leur cas est encore à l'étude ou bien ils ont quitté le Canada, ayant finalement décidé qu'ils ne souhaitaient pas obtenir le statut de résident permanent.

Des données ayant trait aux requérants éconduits pour la période allant du 1^{er} juin 1987 au 30 juin 1988 seront disponibles à la fin d'août 1988. Des statistiques pour 1987 sur les demandes rejetées sont disponibles, mais il faut noter que la ventilation des données demandées n'a été faite qu'à partir du 1^{er} juin 1987. Avant cette date, nous n'avons pas recueilli de données précises concernant (i) le dernier pays de résidence permanente, (ii) l'âge, (iii) le nombre de personnes à charge et (iv) le sexe des requérants éconduits ainsi que (v) le motif du rejet de leur demande.

*Statistiques Préliminaires

LES GRAND LACS—LES MÉTHODES DE SURVEILLANCE DE LA CONTAMINATION

Question no 374—M. Langdon:

Des contrôles de la pollution sont-ils effectués en ce qui concerne les Grands Lacs et, dans l'affirmative, a) quelle en est la fréquence, b) par quels groupements ou personnes sont-ils effectués, c) dans quelles régions le sont-ils?

M. Jim Hawkes (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et président du Conseil privé): Les ministères de l'Environnement et des Pêches et des Océans m'informent comme suit:

Des méthodes de surveillance de la contamination des eaux des Grands Lacs sont actuellement appliquées par Environnement Canada, le ministère ontarien de l'Environnement,

l'Environmental Protection Agency des États-Unis ainsi que par huit états en bordure des Grands Lacs, conformément à l'Accord Canada/États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Environnement Canada est chargé de déterminer les paramètres conventionnels et les contaminants dans les lacs ouverts en appliquant les suivantes: Lac Ontario—deux expéditions par année; Lac Huron—deux expéditions par année; Lac Supérieur—une expédition par année; Rivère Niagara—chaque semaine (Niagara-on-the-Lake, Fort Érié); Fleuve Saint-Laurent—tous les jours.

Environnement Canada exploite aussi un réseau de 30 stations de contrôle de la qualité de l'air dans tout le bassin des Grands Lacs et surveille les concentrations de contaminants présents dans les oeufs de goélands argentés de 13 colonies.

Depuis 1977, le MPO exécute un programme de contrôle des contaminants en ce qui concerne le poisson et d'autres éléments biotiques, conformément aux engagements du gouvernement fédéral pris dans le cadre de l'Accord de 1972 et de 1978 entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.

Le MPO effectue chaque année des prélèvements à environ 20 endroits dans les Grands Lacs (10 font l'objet d'un échantillonnage chaque année) pour déterminer les tendances en ce qui concerne certains contaminants dans le poisson et d'autres éléments biotiques aquatiques. Ce programme, auquel participe le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, fait partie d'une étude internationale coordonnée faisant intervenir le US Fish and Wildlife Service et la Environmental Protection Agency. Les résultats de ces enquêtes annuelles sont présentés au Conseil de la qualité de l'eau par l'entremise du groupe de surveillance de la Commission mixte internationale. Il en est fait rapport tous les deux ans.

[Traduction]

M. le Président: Nous avons répondu aux questions mentionnées par le Secrétaire parlementaire.

M. Grise: Je demande que les autres questions soient reportées.

M. le Président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE PROGRAMME DE STIMULATION DE L'EXPLORATION MINIÈRE AU CANADA

MESURE MODIFICATIVE

L'ordre du jour appelle: Ordres inscrits au nom du gouver-

14 juillet 1988—Prise en considération des amendements apportés par le Sénat au projet de loi C-137, Loi établissant un programme de subventions en vue du financement de la recherche au Canada de ressources minérales et d'hydrocarbures et modifiant la Loi sur le programme canadien d'encouragement à l'exploration et à la mise en valeur.—Le ministre d'État (Forêts et Mines).

M. Mike Cassidy (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, j'aurais des observations à faire là-dessus, mais il n'y a pas de